

ORGANISME GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ (OGM)

MISE EN CONTEXTE

Qu'est-ce qu'un OGM? Un OGM est un organisme biologique, une plante ou un animal dont un ou des gènes (structure génétique à la base de la production des protéines) ont été modifiés à l'aide des technologies génétiques pour lui donner un ou des attributs nouveaux. Par exemple, on introduit dans un plant de maïs le gène d'une bactérie qui lui confère la capacité de lutter lui-même contre un insecte ravageur, la pyrale du maïs, plutôt que d'utiliser un insecticide pour protéger la culture de cet insecte.

De plus en plus répandus. Les OGM sont de plus en plus répandus. Depuis quelques années, à travers le monde, on assiste à un accroissement significatif de l'utilisation des biotechnologies en agriculture. Une des raisons de cet engouement réside dans les possibilités qu'elles offrent d'accroître la production agricole tout en réduisant l'utilisation des pesticides. La tendance s'opère au Québec, même si le recours aux biotechnologies (OGM) y est moindre qu'aux États-Unis. Néanmoins, au Québec, un important réseau de production et de distribution de soya non OGM s'est développé pour les marchés d'exportation, notamment de l'Asie.

Un processus d'accréditation. Au Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) s'occupe, avec Santé Canada et Environnement Canada, d'encadrer le développement et la commercialisation des OGM. L'ACIA évalue les risques potentiels pour l'environnement et pour l'innocuité des aliments pour les animaux. Elle délivre les permis d'importation et supervise les essais au champ, la mise en circulation libre et l'enregistrement des variétés. Santé Canada a, quant à elle, la responsabilité d'évaluer l'innocuité, c'est-à-dire la sécurité de l'ensemble des aliments destinés à l'alimentation humaine, qu'ils soient nouveaux ou non, GM ou non, d'origine végétale, animale ou autre. Le processus d'approbation mis en place par le gouvernement fédéral peut s'échelonner sur une dizaine d'années.

Approbation ne dit pas nécessairement commercialisation. Tous les OGM développés et éventuellement approuvés ne se retrouvent pas nécessairement sur le marché. En effet, chaque OGM doit satisfaire à un certain nombre de lois et de règlements avant de pouvoir être commercialisé. Pour ajouter à la complexité, un OGM peut être approuvé pour commercialisation et, finalement, ne pas être commercialisé pour des raisons de marchés ou climatiques, comme cela s'est avéré avec la tomate à mûrissement retardé (Flavr Savr).

OGM pour l'alimentation des animaux ou consommation humaine? On retrouve actuellement au Canada une douzaine d'espèces de plantes génétiquement modifiées approuvées à des fins de commercialisation. Les grandes cultures de canola, de maïs-grain et de soja GM qui sont commercialisées sont principalement destinées pour l'alimentation animale. Les produits qui en sont dérivés (huile, farine, fécule, etc.) peuvent toutefois se retrouver dans les aliments destinés à la consommation humaine. Ceux-ci ne contiendraient pas nécessairement des traces d'OGM.

Les pratiques commerciales et les considérations de marché font qu'on ne trouve actuellement aucun fruit (pomme, fraise, bleuets, etc.) ni aucun légume (laitue, carotte, concombre, pomme de terre, etc.) GM de provenance québécoise sur les tablettes des épiceries. En 2012, les fournisseurs de semences ont offert aux producteurs agricoles québécois du maïs sucré GM, mais ces derniers, en raison des inquiétudes des consommateurs, ont majoritairement fait le choix de ne pas les utiliser.

DÉFIS ET ENJEUX

Prudence et précautions. Même si les OGM procurent à l'agriculture d'indéniables avantages qui ne peuvent être ignorés, il est important de faire preuve de prudence et de précautions. De telles avancées technologiques incitent les agriculteurs à réfléchir sur les enjeux et les impacts des OGM sur le développement de leur secteur d'activité. L'UPA affiche donc une attitude de prudence à l'égard de cette nouvelle technologie, attitude qui évolue au rythme des nouvelles connaissances et des découvertes relatives à ce sujet.

Utilisation des OGM. Les données dont nous disposons actuellement ne permettent pas de statuer sur les risques potentiellement associés à l'utilisation des OGM. C'est pourquoi l'UPA attend du gouvernement fédéral qu'il investisse davantage en recherche pour fournir une contre-expertise aux données du secteur privé et qu'il prévoit un processus de révision indépendant par les pairs (chercheurs) canadiens et étrangers. Cette approche devrait contribuer à rendre les producteurs moins captifs des entreprises semencières et biotechnologiques, tout en leur assurant une meilleure capacité à fournir tous les marchés (conventionnels et OGM).

Non à la luzerne GM. Pour l'UPA, la décision d'homologuer ou non un produit GM doit se prendre cas par cas, sur la base des données scientifiques acceptées nationalement et internationalement, et en tenant compte des avantages réels pour les agriculteurs. Du côté de la luzerne GM, l'UPA dénonce sa commercialisation en raison de l'impact potentiel de ce produit sur la filière biologique, qui impose l'absence complète d'OGM. L'introduction de la luzerne génétiquement modifiée, une vivace qui se propage rapidement, pourrait contaminer les cultures voisines de luzernières biologiques sur de vastes distances, notamment par le transport de pollen par les insectes pollinisateurs.

Pour l'étiquetage obligatoire. L'UPA reconnaît aux consommateurs le droit fondamental d'avoir accès à des renseignements sur la nature des produits qu'ils achètent. À cette fin, elle a demandé aux gouvernements de documenter les aspects sociaux, techniques et économiques de l'étiquetage obligatoire des OGM, et de prévoir des mécanismes techniques et financiers afin d'aider les producteurs agricoles à respecter ces nouvelles obligations. L'Union demeure en faveur de l'étiquetage obligatoire des OGM, mais dans la mesure, d'une part, où les agricultrices et les agriculteurs n'en feront pas les frais et, d'autre part, que les normes d'étiquetage s'appliquent également aux produits importés.